

COMPOSITION JURY S LECTION PASSERELLES BUT 2^e ET 3^e ANN ES

- VU** les articles L. 613-1, 613-38 et suivants, L 712-2 et D. 643-59 et suivants du Code de l' ducation ;
- VU** l'arr t  du 6 d cembre 2019 portant r forme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Universit  de Tours ;
- VU** la d lib ration n 2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 ;
- VU** la d l gation de signature du Pr sident de l'universit  n DAJ/n 2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions de M. le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;

ARR TE

Article 1: D signation des jurys de s lection

Les demandes d'admission en BUT 2^e et 3^e ann es (passerelle) pour l'ann e universitaire 2023-2024 sont examin es par un jury compos  des personnes d sign es ci-apr s :

Pr sident du jury : Patrick LAFFEZ

Membres : Laurianne BLANC, co-Chef de d partement - RT
Catherine CHENU, Chef de d partement - SGM
Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation d l gu  - EDF
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur - RT
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante - MMI
Christophe GROUARD, Directeur de mission - WORDLINE
Lionel HAUMESSER, co-Chef de d partement - MP
Emmanuel MICLON, enseignant - SGM
Yassine MOFID, Chef de d partement - MMI
Emmanuel RHENY, Graphiste-designer - MANOLABO
Mustapha ZAGHRIQUI, Chef de d partement - MP

Article 2: Affichage

La pr sente d cision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'universit .

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 6 avril 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire

Florent MALRIEU

